



DECISION

BG|IMP|VB|YA : Décision n° DC20242504_01

Avenant n°2

Marché public n°2022MPCCVT02, relatif aux « travaux d'aménagement de deux parkings » au siège de la Communauté de Communes et au niveau de la plaine des sports

Le, Président de la Communauté de Communes du Vexin-Thelle,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 20200929_21 du Conseil communautaire en date du 29 septembre 2020, envoyée et reçue par la Préfecture le 7 octobre 2020 et affichée le 7 octobre 2020, donnant délégation au président à signer les marchés publics dont les montants sont inférieurs aux seuils des formalisés en vertu de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la décision d'attribution n° DC20220801801,

Vu les avis favorables de la Commission d'Appel d'Offres pour la validation de l'avenant n°2, qui s'est réunie le **3 avril 2024**,

Considérant la nécessité de passer un avenant n°2,

DECIDE

Article 1 – La passation d'un avenant n°2, avec la société « AXE TP », située au Route de Villiers sur Trie 60 590 ENENCOURT LEAGE.

Article 2 – Le présent avenant n°2, a pour objectif de modifier le montant du marché afin de prendre en compte les modifications apportées au projet, à savoir :

- ❖ Profiter des travaux pour réaliser la pose de fourreaux et regard 40x40 en vue de la pose ultérieure de bornes de rechargement pour véhicule électrique
- ❖ Réaliser la reprise de la clôture de façade avec le rejointoiement de deux piliers existants au niveau de l'entrée

Article 3 – Les modifications des prix comme suit :

Montant du marché public après avenant n°1 :

- Taux de la TVA : **20%**
- Montant Plaine des Sports HT : 237 912.45 €
- Montant Siège CCVT HT : 98 698.60 €
- **Montant total HT : 336 611.05 €**
- Montant total TTC : 403 933.26 €

Montant de l'avenant n°2 :

- Taux de la TVA : 20%
- **Montant HT : 23 313.70 €**
- Montant TTC : 27 976.44 €

Montant du marché public après avenant n°2 :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant Plaine des Sports HT : 237 912.45 € *pas de modification*
- Montant Siège CCVT HT : 122 012.30 €

Envoyé en préfecture le 26/04/2024

Reçu en préfecture le 26/04/2024

Publié le 06/05/2024



ID : 060-246000707-20240425-DC20242504_01-CC

- Montant total HT : 359 924.75 €
- Montant total TTC : 431 909.70 €

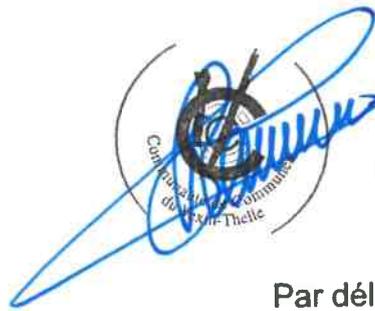
Incidence financière de l'avenant : + 6,93%

Article 4 –Le titulaire du présent marché public dispose d'un délai de deux mois, à compter de la présente notification, pour saisir le Tribunal Administratif - 14 Rue Lemerchier 80000 AMIENS. Le tribunal administratif peut être saisi notamment au moyen de l'application informatique télécours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Article 5 – L'ampliation de la présente décision sera adressée à :

- La Trésorerie de Méru,
- La préfecture de Beauvais
- Notifiée à l'intéressé le :

Fait à Chaumont en Vexin, le 25/04/2024



Le Président,

Bertrand GERNEZ

Par délégation,
Le Vice-Président
Christophe BARREAU

Envoyé en préfecture le 26/04/2024

Reçu en préfecture le 26/04/2024

Publié le 06/05/2024



ID : 060-246000707-20240425-DC20242504_01-CC